

Associés :

Olivier ESCOT
olivier.escot@auditace.fr

Bernard FONTAINE
bernard.fontaine@auditace.fr

FONDS DE DOTATION FONDATOM

EXERCICE CLOS
LE 31/12/2025

FONDS DE DOTATION FONDATOM

Siège social : 27 Rue Lambert
97 450 SAINT-LOUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

FONDATOM – 2025 RG

FONDS DE DOTATION FONDATOM

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi N°2008-776 du 4 août 2008

Siège social : 27 Rue Lambert

97 400 SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Aux administrateurs du fonds de dotation FONDATOM,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDATOM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

FONDATOM – 2025 RG

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2025** à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conduit à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Possession, le 14 août 2026

ACE
Commissaire aux comptes



Bernard FONTAINE, Associé
Commissaire aux comptes

Bilan Actif					
	Brut	Amortissements	Net au 31/12/2025	Net N-1	Variation En valeur En %
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
2748000000 AUTRES PRETS	4 500,00		4 500,00	5 000,00	-500,00
STOCKS ET EN-COURS					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
4091000000 FOURNISSEURS - AVANCES ET ACPTES	0,00		0,00	7 120,00	-7 120,00
CRÉANCES					
4670410000 DIVERS KER EN PARTAGE	50,00		50,00	50,00	0,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
DISPONIBILITES					
Disponibilités	13 726,28		13 726,28	24 655,82	-10 929,54
5125700000 BRED LIVRET A FONDATOM	11 840,25		11 840,25	21 467,74	-9 627,49
5125900000 BANQUE - BRED FONDATOM	1 886,03		1 886,03	3 188,08	-1 302,05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	18 276,28		18 276,28	36 825,82	2 539,09
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	18 276,28		18 276,28	36 825,82	2 539,09

Bilan Passif					
		Net au 31/12/2025	Net N-1	Variation En valeur En %	
FONDS PROPRES					
<i>Fonds propres</i>					
Fonds propres sans droit de reprise				0,00	
1020000000 FONDS ASSOCIATIF		15 000,00	15 000,00	-	
1027900000 DOTATIONS CONSOMPTIBLES INCRITES AU		- 15 000,00	- 15 000,00	-	
Réserves		34 655,82		0,00	
1100000000 REPORT A NOUVEAU		34 655,82	31 512,72	3 143,10	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-18 549,54	3 143,10	-21 692,64	
<i>Autres fonds propres</i>					
TOTAL FONDS PROPRES (I)		16 106,28	34 655,82	-18 549,54	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit		0,00	0,00	0,00	
5186000000 INTERETS BANCAIRES A PAYER		0,00	0,00	0,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 170,00	2 170,00	0,00	
4081000000 FOURNISSEURS - FNP		2 170,00	2 170,00	0,00	
TOTAL DETTES (IV)		2 170,00	2 170,00	0,00	
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)		18 276,28	36 825,82	-18 549,54	

	Net au 31/12/2025	Net N-1	Variation En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Autres produits	314 300,00	277 400,00	205 707,36	
7640000000 COLLECTES	314 300,00	277 400,00	36 900,00	
7670000000 QUOTE-PART ELEMENTS FONDS ASSO VIRE			0,00	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	314 300,00	277 400,00		
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 552,05	35 382,17	4 698,93	
6066800000 ACHATS FOURNITURES DIVERSES	0,00	10 350,00	1 593,51	
6226000000 HONORAIRES DIVERS	2 170,00	2 170,00	2 170,00	
6228000000 DIVERSES REMUNERATIONS	0,00	22 513,75	2 170,00	
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	0,00	0,00	542,50	
6278000000 FRAIS BANCAIRES	382,05	348,42		
Autres charges	330 670,00	239 500,00	200 760,00	
6570000000 SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ORGANISME	330 670,00	239 500,00	200 760,00	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	333 222,05	274 882,17	68 339,88	216542,29
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 922,05	2 517,83	348,43	
PRODUITS FINANCIERS				
7640000000 REVENUS DES VAL MOBILIERES DE PLACEMENT	372,51	625,27	-252,76	
CHARGES FINANCIERES				
2. RÉSULTAT FINANCIER	372,51	625,27	-252,76	
3. RÉSULTAT COURANT AV. IMPOTS (I - II + III - IV)	-18 549,54	3 143,10	-21 692,64	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	314 672,51	278 025,27	205 707,36	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	333 222,05	274 882,17	205 358,93	
EXCEDENT OU DEFICIT	-18 549,54	3 143,10	348,43	
EVAL. DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
CHARGES				

Annexe aux Comptes annuels

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois. Il s'agit du deuxième exercice social.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 18 276,28 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 18 549,54 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Le Fonds de dotation FONDATOM est régi par la loi de modernisation de l'économie no 2008-776 du 4 août 2008 (JO du 5 août 2008) et par le décret no2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation.

Il a pour objet de :

- Mener des actions d'assistance, de bienfaisance, humanitaires et autres, afin de secourir des personnes se trouvant en situation sociale ou économique difficile, en France métropolitaine, en outre-mer et dans toute la zone Océan Indien.
- Promouvoir et soutenir toutes actions de formation, initiale ou permanente, en France métropolitaine, en outre-mer et dans toute la zone Océan Indien.
- Favoriser la préservation, la protection, la valorisation et l'accès au public de patrimoine historique, artistique et architectural de diverses cultures, en France métropolitaine, en outre-mer et dans toute la zone Océan Indien.
- Participer au développement d'activités culturelles ou sportives en France métropolitaine, en outre-mer et dans toute la zone Océan Indien.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

État des Échéances des Créances et Dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4500	2500	2000
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif Immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	50	50	
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL	4550	2550	2000

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

A- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
TOTAL					

B- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice D = A - B + C
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice				
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL				